Bulletin de veille réglementaire

Septembre 2021

Dans ce bulletin de veille réglementaire, nous vous proposons une sélection de textes réglementaires, publiés du 1er septembre au 30 septembre 2021 accompagnée d'un résumé, ainsi que le lien Web vers l'intégralité du texte officiel.

A noter, dans ce bulletin :

- **Les propositions du rapport Rabsamen pour relancer la construction de logements**
- **Le décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire**
- **Le décret et l'arrêté relatifs aux conditions d'élimination des déchets non dangereux**
- **L'arrêté du 8 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » et son guide**

Bonne lecture !

A LA UNE

Rapport Rebsamen - Commission pour la relance durable de la construction de logements - Tome 1 - Diagnostic et mesures phares

20/09/2021 - GOUVERNEMENT.FR

La commission fait d'abord le constat d'une crise de l'offre de logements, concentrée dans les zones tendues. Les besoins en logement se maintiendront à un niveau élevé dans les années à venir, en particulier dans les territoires qui connaissent déjà les tensions les plus fortes. Or, l'évolution récente de l'offre de logements apparait insuffisante pour faire face à ces besoins. Face aux réticences locales à la construction, la commission appelle à déployer un discours politique offensif et des mesures financières ciblées sur les communes et intercommunalités. Au-delà des réticences locales, le deuxième obstacle à la construction concerne la rareté du foncier. La commission formule plusieurs propositions à cet égard.

Lire la suite

LOGEMENT

Rapport de la mission sur la qualité du logement - Référentiel du logement de qualité - Laurent Girometti - François Leclercq

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

09/09/2021 - ECOLOGIE.GOUV.FR

" Dans le cadre de l'initiative " Habiter la France de demain ", Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, a dévoilé le 9 septembre, le référentiel sur la qualité du logement. Celui-ci vise à améliorer la qualité d'usage des logements construits pour mieux répondre aux besoins de leurs occupants et retrouver le désir d'habiter en ville. "

Lire la suite

ÉNERGIE

Décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 modifiant les articles R. 174-27 et R. 174-28 du code de la construction et de l'habitation relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation

30/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte a pour objet les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'actions de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire.
Entrée en vigueur : les dispositions du décret sont applicables dès le lendemain du jour de sa publication.

Lire la suite

Décret n° 2021-1227 du 23 septembre 2021 relatif aux conditions de qualification des auditeurs réalisant l'audit énergétique ouvrant droit à la prime de transition énergétique - Journal officiel - JORF n° 0224 du

25/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

les audits énergétiques en dehors des cas où la réglementation les rend obligatoires ouvrent droit à la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov'). Les conditions de qualifications requises pour les auditeurs sont définies actuellement dans le décret n° 2018-416 du 30 mai 2018. Le décret modificatif permet à la profession réglementée que sont les architectes et les sociétés d'architecture de pouvoir réaliser ces audits dans les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication.

Lire la suite

Projet d'arrêté définissant le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 126-28-1 du Code de la construction et de l'habitation - Consultations publiques

08/09/2021 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

L'article 158 de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique etrenforcement de la résilience face à ses effets, dite loi " Climat Résilience ", prévoit laréalisation d'un audit énergétique obligatoire pour les logements de classes D, E, F et G en monopropriété proposés à la vente, avec une mise en œuvre selon le calendrier suivant :

- 1er janvier 2022 pour les logements de classes F ou G ;
- 1er janvier 2025 pour les logements de classe E ;
- 1er janvier 2034 pour les logements de classe D.

Ces dispositions ont été codifiées à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation. Elles nécessitent de définir le contenu d'un audit énergétique obligatoire au moment des mutations à compter du 1er janvier 2022, par arrêté, en cohérence avec la nouvelle méthode d'évaluation de la performance énergétique des logements, dans le cadre de la réforme du DPE, entrée en vigueur au mois de juillet 2021.

Consultations du 08/09/2021 au 29/09/2021

Lire la suite

Recommandation DPE | Ministère de la Transition écologique

24/09/2021 - ECOLOGIE.GOUV.FR

Depuis le 1er juillet 2021, le nouveau Diagnostic de performance énergétique (DPE) intégrant une nouvelle méthode de calcul est entré en vigueur.
Suite à des remontées de terrain, des résultats anormaux ont été détectés sur les étiquettes du DPE pour certains types de logements, parmi ceux construits avant 1975. Des analyses sont en cours afin d'identifier précisément l'origine des anomalies constatées, et y apporter les corrections nécessaires.
Dans l'attente des résultats de ces investigations, la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de la Transition écologique recommande aux diagnostiqueurs de suspendre l'édition des diagnostics de performance énergétique pour les logements datant d'avant 1975, hormis dans les cas rendus nécessaires par des transactions urgentes.

Lire la suite

Premiers enseignements du déploiement du dispositif " MaPrimeRénov' " | Cour des comptes

30/09/2021 - CCOMPTES.FR

La procédure accélérée – « flash » – d'analyse du déploiement de cette nouvelle mesure d'aide publique permet de poser des constats et observations utiles à la poursuite de la politique d'aide à la rénovation thermique au regard de l'importance des enjeux de rénovation énergétique et des moyens déployés.

Lire la suite

SISMIQUE - PARASISMIQUE

Arrêté du 8 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite " à risque normal - Journal

08/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte modifié par le présent arrêté s'applique aux bâtiments neufs de catégories d'importance III (habitat collectif et bureaux h > 28 m) et IV (bâtiments indispensables à la sécurité civile, la défense nationale et le maintien de l'ordre public) et situés dans la zone de sismicité 2 (faible), aux bâtiments d'importance II (maisons individuelles et assimilées), III et IV et situés dans les zones de sismicité 3 (modéré), 4 (moyen) et 5 (fort). Il s'applique également aux bâtiments existants qui font l'objet de travaux sous certaines conditions.
Entrée en vigueur : les dispositions de l'article 2 et de l'article 4 sont applicables aux bâtiments faisant l'objet d'une demande de permis de construire, ou d'une déclaration préalable, ou d'une autorisation permettant un commencement de travaux, déposée 6 mois après sa date d'entrée en vigueur. Concernant les autres dispositions, elles rentrent en vigueur au lendemain de la publication du présent arrêté.

Lire la suite

Guide de construction parasismique des maisons individuelles et son erratum

08/09/2021 - BULLETIN-OFFICIEL.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Ce guide de construction parasismique des maisons individuelles, auquel se réfère l'arrêté du 8 septembre 2021 modifie l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal". Ce guide remplace l'ancien référentiel des règles relatives à la construction de maisons individuelles en zones 3 (risque modéré) et 4 (risque moyen).

Lire la suite

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

Décret n° 2021-1199 du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux - Journal officiel - JORF n° 0218 du 18/09/2021

18/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte a pour objet interdiction de stockage des déchets non dangereux non inertes valorisables, justification du respect des obligations de tri avant élimination par mise en décharge ou incinération.
Entrée en vigueur : les interdictions de stockage de déchets valorisables entrent progressivement en vigueur, du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2030. Les obligations de justification du tri des déchets avant élimination entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Lire la suite

Arrêté du 16 septembre 2021 pris en application des articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement- Journal officiel - JORF n° 0218 du 18/09/2021

18/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

L'arrêté prévoit les modalités de contrôle des déchets réceptionnés en installation de stockage et d'incinération valorisation énergétique de déchets non dangereux non inertes, de façon à vérifier le respect des dispositions prévues par les articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement. Il liste également les déchets admis en installation de stockage sans caractérisation de leur caractère non-valorisable.
Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1er janvier 2022. dispositions prévues par les articles R. 541-48-3 et R. 541-48-4 du code de l'environnement. Il liste également les déchets admis en installation de stockage sans caractérisation de leur caractère non-valorisable.

Lire la suite

Arrêté du 16 août 2021 fixant le contenu des déclarations d'exportation de déchets gérés par les éco-organismes agréés tel que mentionné à l'article R. 541-44-1 du code de l'environnement Journal officiel -

11/09/2021 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté détaille le contenu et les modalités de transmission de la déclaration, par les éco-organismes agréés, des informations relatives aux déchets exportés hors du territoire national dont ils ont assuré, soutenu ou fait assurer la collecte dans l'exercice de la responsabilité élargie du producteur.
Entrée en vigueur : le lendemain de la publication. Pour mémoire, l'article R. 541-44-1 du code de l'environnement est applicable aux éco-organismes à compter de l'échéance de leur agrément ou approbation et au plus tard au 1er janvier 2023. La première déclaration doit donc être effectuée à l'issue du premier semestre au cours duquel un éco-organisme a été agréé ou réagréé, pour les exportations de déchets postérieures à la date d'agrément ou de réagrément, ou au plus tard à l'issue du premier semestre de l'année 2023.

Lire la suite

Investissements d'avenir : Barbara Pompili et Agnès Pannier-Runacher annoncent 370M€ pour accélérer la transition vers l'économie circulaire | Ministère de la Transition écologique

13/09/2021 - ECOLOGIE.GOUV.FR

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Agnès Pannier-Runacher ministre déléguée chargée de l'Industrie, annoncent le lancement de la stratégie nationale pour accélérer le recyclage des plastiques, des composites, des textiles, des métaux stratégiques et des papiers-cartons. Mise en œuvre par le Secrétariat général pour l'investissement dirigé par Guillaume Boudy, dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France Relance, cette stratégie d'accélération, qui a fait l'objet de nombreuses consultations, s'inscrit dans une volonté politique du Gouvernement d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.

Lire la suite

Newsletter réalisée par l'équipe du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
à l'aide de la solution mytwip de **COEXEL**

Pour plus d'informations : Site Internet

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, cliquez ici